



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 16

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
22/11/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
22/11/2021

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Absent : Mme Marie-Line CLUZEL.

Monsieur Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-77 : Subventions de fonctionnement aux associations -2° Tranche 2021-

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe en charge des associations culturelles rappelle à l'Assemblée la délibération n°2021-17 du 31 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal avait adopté le versement de la première tranche des subventions de fonctionnement 2021 aux associations de la Commune.

Il convient aujourd'hui d'adopter les montants de la 2ème tranche pour les associations ayant rempli les conditions et notamment la présentation des rapports financier et moral de 2020 et du budget prévisionnel pour 2021. Ils sont ainsi proposés pour les associations culturelles et sportives.

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe en charge des associations culturelles propose le montant de subvention suivant pour les associations culturelles :

Associations Culturelles : 2^{ème} tranche	
A.M.A.C.C. (cinéma)	950,00 €
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	150,00 €
Génération Mouvement	350,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	750,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses	500,00 €
Total 1 Associations Culturelles	3 750,00 €

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller Municipal délégué aux associations sportives, prend la parole pour présenter le montant de la 2^{ème} tranche des subventions aux associations sportives :

Associations Sportives : 2^{ème} tranche

A.S.M. Football	400,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	600,00 €
Etrier Montredonnais	250,00 €
Judo Club Montredonnais	550,00 €
Les Archers de Montredon	300,00 €
Olympique Montredonnais XV	1 400,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €
Total 2 Associations Sportives	3 700,00 €

Totaux 1 + 2 **7 450,00 €**

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire et Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal personnellement concernés dans cette affaire, ne prennent pas part au vote.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- ADOPTE les montants de la 2^{ème} tranche des subventions de fonctionnement 2021 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus.
- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur le chapitre 011 à l'article 6574 - *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* du budget général.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

